

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-017

SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

*Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Eric MAUCORT

## Convention de financement dans le cadre du fond d'innovation pédagogique pour le groupe scolaire Jean Jaurès

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons là ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires.

Le groupe scolaire Jean Jaurès a souhaité s'engager dans la démarche « notre école, faisons là ensemble ». Le groupe scolaire a reçu un avis favorable à leur projet et va ainsi pouvoir recevoir une subvention de 32 924 € dans le cadre de leur projet pédagogique « Ecole Ou-Verte ».

L'Etat s'engage ainsi à verser à la collectivité une subvention d'un montant de 32 924 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique. Il sera procédé au versement d'une avance de 16 462 € à la signature de la convention.

Le solde de la subvention de l'Etat, soit 16 462 €, sera versé à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses.

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école, faisons là ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Cette convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu par le fonds d'innovation pédagogiques entre l'Etat, le gestionnaire du fonds et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou Madame LAMBERT, adjointe déléguée, à signer la convention entre la Ville de Chinon et l'Etat.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
A blue ink signature is written over a circular official stamp of the Municipality of Chinon. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CHINON' and 'U. & L. P.' at the bottom.

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.